

# ANALYSE

FPS - 2017

Les stratégies de  
communication des  
anti-IVG : quelles  
réactions ?



Femmes Prévoyantes Socialistes  
[www.femmesprevoyantes.be](http://www.femmesprevoyantes.be)

**Eloïse Malcourant,**

Chargée de communication et responsable éducation permanente de la  
Fédération des Centres de Planning familial des FPS

[eloise.malcourant@solidaris.be](mailto:eloise.malcourant@solidaris.be)

Editrice responsable: Carmen Castellano, Place St-Jean, 1-2, 1000 Bruxelles.

Tel : 02/515 04 01

Aujourd'hui, les attaques contre la liberté des femmes à disposer librement de leur corps se multiplient en Belgique, en Europe et dans le monde. C'est dans ce contexte que, le 28 septembre 2017, plus d'un millier de personnes ont manifesté dans les rues de Bruxelles pour revendiquer le droit à l'IVG partout en Europe<sup>1</sup>. Une manifestation qui rappelle qu'il est aujourd'hui plus que jamais primordial de se mobiliser afin de défendre le droit des femmes à choisir librement de poursuivre une grossesse ou non.

La diffusion de fausses informations, sur la toile ou ailleurs, et le lobbying politique pour revendiquer des reculs législatifs constituent deux stratégies de communication privilégiées par les « anti-choix »<sup>2</sup> afin d'attaquer directement ou indirectement le droit à l'interruption volontaire de grossesse (IVG). Cette analyse se penche sur ces moyens ainsi que sur les initiatives existant-e-s pour les comprendre et les contrer.

## Sur la toile, ou ailleurs, les anti-choix utilisent la désinformation

Le web est devenu un moyen de communication privilégié des anti-choix. Désinformation, peur et culpabilisation constituent leur stratégie<sup>3</sup>. Certains sites web prétendant fournir des informations fiables sur l'IVG tiennent en réalité un discours hostile à l'avortement. À la manœuvre : des « anti-choix » se faisant passer pour des scientifiques, voire pour des « pro-choix ». Ces sites sont particulièrement présents en France. Cette analyse évoque deux exemples de sites, décrypte leurs contenus et qui se cache derrière.

### [www.ivg.net](http://www.ivg.net), une plateforme supposée neutre

Qui sont les personnes qui gèrent et alimentent le site [www.ivg.net](http://www.ivg.net) ? Quel est leur positionnement sur l'interruption volontaire de grossesse ? En naviguant sur ce site, vous ne trouverez pas de réponse à ces questions. Lancé en 2008, celui-ci est en réalité géré par une association appelée SOS-Détresse<sup>4</sup>. Un service d'écoute téléphonique y est mentionné et présenté comme « une écoute strictement gratuite et anonyme pour vous apporter un soutien dans le cadre d'un projet d'IVG y compris auprès des mineurs ». En octobre 2016, un chroniqueur de France inter, Guillaume Meurice, a testé ce numéro. Lorsqu'il a demandé ce qui se passait après une IVG, la personne au bout du fil lui a, entre autres, répondu « Cela se dégrade au niveau sexuel »<sup>5</sup>. Cette réponse traduit la désinformation sur

---

<sup>1</sup> « Un millier de personnes ont manifesté à Bruxelles pour le droit à l'avortement », rtbf.be, 28 septembre 2017, [https://www.rtb.be/info/regions/detail\\_un-millier-de-personnes-ont-manifeste-a-bruxelles-pour-le-droit-a-l-avortement?id=9722070](https://www.rtb.be/info/regions/detail_un-millier-de-personnes-ont-manifeste-a-bruxelles-pour-le-droit-a-l-avortement?id=9722070).

<sup>2</sup> « Le **mouvement pro-choix** croit que les décisions concernant la sexualité des femmes leur reviennent parce que, lorsqu'elles ont accès à de l'information fiable et à des services de qualité, elles sont les seules à pouvoir faire des choix judicieux pour elles-mêmes (...). Par opposition, les **groupes anti-choix** croient que les femmes ont besoin de directives fermes, telles que des lois, pour guider leurs comportements. Ils croient que les services de santé sexuelle et reproductive sanctionnent ce qu'ils considèrent comme des conduites sexuelles immorales, tel le fait d'avoir plusieurs partenaires sexuels. Qu'ils soient mus par des croyances religieuses ou non, les groupes anti-choix attaquent souvent l'avortement en tant que sujet symbolique. Ils avancent que la vie commence dès la conception, ce qui est une question philosophique plutôt que scientifiquement résoluble » dans *La position anti-choix*, Ressources pour les combattantEs des droits génésiques, <http://www.arcc-cdac.ca/fr/etudiant/anti-choix-f.pdf>, consulté le 13 novembre 2017.

<sup>3</sup> *Les stratégies de communication des anti-choix* par Amandine Mathy, Espace de libertés/mensuel du Centre d'Action Laïque, septembre 2016, p. 48-51, [http://www.laicite.be/downloads/rrrnvi/edl\\_451.pdf](http://www.laicite.be/downloads/rrrnvi/edl_451.pdf).

<sup>4</sup> « Ivgn.net, sosbebe.org, écouteivg.org... Les sites « faux-nez » des anti-IVG », lemonde.fr, 7 décembre 2016, [http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2016/12/07/ivg-net-sosbebe-org-ecouteivg-org-les-sites-faux-nez-des-anti-ivg\\_5044556\\_4355770.html](http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2016/12/07/ivg-net-sosbebe-org-ecouteivg-org-les-sites-faux-nez-des-anti-ivg_5044556_4355770.html), <http://www.sos-detresse.org/>.

<sup>5</sup> « Avec les anti-IVG – Le Moment Meurice », 12 octobre 2016, <https://www.youtube.com/watch?v=ia6iGBIDuQg>.

l'IVG, une technique de communication privilégiée par les organisations anti-choix. Des témoignages de femmes ayant avorté sont régulièrement publiés sur la plateforme [ivg.net](http://ivg.net). Ces derniers, le plus souvent anonymes, sont très souvent négatifs et stigmatisants. « Souffrance », « douleur » et « détresse », sont des termes qui sont régulièrement employés dans ces récits repris sur le site web ainsi que sur la page Facebook de l'organisation<sup>6</sup>.

En 2013, le gouvernement français a lancé le site [www.ivg.gouv.fr](http://www.ivg.gouv.fr) afin de contrer le site trompeur [www.ivg.net](http://www.ivg.net). Mais, lequel de ces deux sites arrivent en première place lorsqu'on mentionne dans la barre de recherche Google le terme « IVG » ? Un jour, c'est le site officiel du gouvernement, l'autre, c'est le site de désinformation géré par les anti-choix. Précisons toutefois que les résultats dépendent de l'internaute qui les consulte et de ses habitudes de navigation. La position du site dans le moteur de recherche Google ne dépend pas du nombre de clics. Si la logique du nombre de clics était suivie : les sites les mieux classés seraient les plus visités, et non les plus pertinents. Dès lors, comment référencer son site internet ? Il existe de nombreux conseils et astuces à suivre pour référencer au mieux un site internet<sup>7</sup>. Par exemple, plus il y a d'autres sites internet qui pointent vers le site que nous souhaitons mettre en avant via des liens hypertextes, mieux c'est<sup>8</sup>. Cette technique, les anti-choix, l'ont bien comprise. Cela explique ce « chassé-croisé » entre le site officiel du gouvernement, [www.ivg.gouv.fr](http://www.ivg.gouv.fr), et le site anti-choix, [www.ivg.net](http://www.ivg.net).

Très semblable au site [ivg.net](http://ivg.net), [ecouteivg.org](http://ecouteivg.org) a été créé en 2011 et est géré par l'association Ecoute IVG, une association nationale française d'écoute, d'aide, d'information et de soutien pour toute femme et tout homme touché par l'avortement. Tout comme le site [ivg.net](http://ivg.net), il propose une ligne d'écoute gratuite. Sur ce site, nous retrouvons des rubriques telles que « Enceinte, vous voudriez le garder ? », « L'homme peut avoir été poussé à l'IVG ». Le site mentionne aussi qu'il s'appuie sur des professionnel-le-s « médecins, psychologues, sages-femmes, infirmières ». Mais, aucune mention de la position sur l'IVG de l'association gérant ce site ne s'y retrouve.

### Les Survivants, [afterbaiz.com](http://afterbaiz.com), la nouvelle génération des sites anti-IVG

En parallèle des sites plus anciens de désinformation en matière d'IVG tels que [ivg.net](http://ivg.net) et [ecouteivg.org](http://ecouteivg.org), se développe la nouvelle génération des sites anti-IVG comme le site des Survivants et [afterbaiz.com](http://afterbaiz.com). Ceux-ci<sup>9</sup>, s'adressent aux jeunes via, entre autres, un design attractif. En France, le site [afterbaiz.com](http://afterbaiz.com) a été créé par Emile Dupont, un anti-IVG à la tête d'une agence Web, porte-parole du mouvement des Survivants, directeur de la communication de la Marche pour la vie française<sup>10</sup> et ancien directeur artistique de la Manif pour tous<sup>11</sup>. Ce mouvement « Les Survivants » réunit des jeunes nés après 1975 s'identifiant à des « rescapés de l'avortement ». Les Survivants ont vu le jour en 1998 mais ce n'est que depuis peu, avec le lancement de leur site internet en juin 2016, que ce mouvement a pris de l'ampleur sur le web et les réseaux sociaux. Par ailleurs, ce mouvement a pour particularité d'exposer lors de manifestations de très jeunes adultes, voire des adolescent-e-s, au discours déjà radical en matière d'IVG<sup>12</sup>. Les actions développées par cette organisation sont réalisées avec peu de moyens mais sont suffisamment originales pour bénéficier d'une large couverture médiatique. En juin 2016, les Survivants ont décidé de surfer sur la vague « Pokémon Go ». Comment ? En utilisant

<sup>6</sup> Page Facebook « IVG : vous hésitez ? Venez en parler ! », <https://www.facebook.com/ivgoupas/?fref=ts>.

<sup>7</sup> Pour des conseils et astuces pour référencer au mieux son site internet :

<http://www.commentcamarche.net/contents/1267-referencement-naturel-seo-guide-pratique-complet>.

<sup>8</sup> « Comment lutter contre les sites anti-IVG sur Google ? », liberation.fr, 8 janvier 2016,

[http://www.liberation.fr/futurs/2016/01/08/comment-lutter-contre-les-sites-anti-ivg-sur-google\\_1425070](http://www.liberation.fr/futurs/2016/01/08/comment-lutter-contre-les-sites-anti-ivg-sur-google_1425070).

<sup>9</sup> [www.afterbaiz.com](http://www.afterbaiz.com), <http://www.lessurvivants.fr/>.

<sup>10</sup> Site internet de la Marche pour la vie France, <http://www.enmarchepourlavie.fr/>.

<sup>11</sup> Site internet Les Survivants, <http://lessurvivants.com/qui-sommes-nous/>.

<sup>12</sup> « La Marche pour la vie et les Survivants, une jeunesse contre l'avortement », parismatch.be, 1 avril 2017, <https://parismatch.be/actualites/28215/jeunesse-contre-avortement-survivants-marche-vie>.

Pikachu, le personnage phare de cet univers. En août dernier, des graffitis au pochoir mentionnant « Et si Pikachu n'était jamais né ? » ont été tagués sur les trottoirs de Paris. Les graffitis menaient vers une application smartphone où la version féminine de Pikachu était enceinte. Plusieurs personnages du jeu entraient alors en scène pour la convaincre d'avorter. L'utilisatrice/teur avait ensuite le choix : décider d'avoir recours à une IVG ou pas. Elle/Il était alors redirigé-e vers l'argumentaire des Survivants. Leur message ? « Dans la vraie vie, un enfant sur 5 se voit privé du droit de vivre. Si on prenait le temps d'accompagner les jeunes parents (...) beaucoup d'entre eux choisiraient de garder leur enfant ».

Les mouvements pro-choix n'ont pas tardé à répondre à cette action. Les graffitis ont été recouverts par des slogans du type « Mon corps, mon choix », ainsi que par le numéro pour obtenir une information neutre et complète sur l'IVG en France. En rétorquant de cette manière, les pro-choix ont bénéficié d'une large couverture médiatique. Deux féministes ont aussi créé le jeu « La revanche de Pikachu »<sup>13</sup> qui met en scène l'histoire d'une Pikachu enceinte confrontée à une liste de remarques sexistes après avoir exprimé sa décision d'avorter. Les auteures du jeu ont déclaré dans une interview « c'est son choix d'avorter et ce, dès les premières cases. Ce n'est plus un personnage secondaire et passif à qui l'on dicte sa conduite, mais le personnage principal qui prend sa décision et la défend »<sup>14</sup>.

Dernièrement, Les Survivants ont récupéré l'image de la feuve Simone Veil, figure emblématique française dans le combat pour le droit des femmes à disposer de leur corps, à des fins de propagande anti-IVG<sup>15</sup>. En effet, en septembre 2016, ce mouvement a acheté le nom de domaine simoneveil.com. Le 5 juillet 2017, ils ont annoncé la mise en ligne de ce site. Selon ce mouvement anti-IVG, « l'esprit de la loi Veil et Simone Veil elle-même aurait été « trahie » par « les défenseurs actuels de l'avortement. Il faut donc, selon eux, rectifier le tir et réécrire le mythe. Sur le site, ils s'interrogent : Comment se fait-il qu'« en moins de cinquante ans, nous [soyons] passés d'un mal nécessaire à un progrès ». C'est la notion de « progrès » qui chiffonne ce collectif anti-IVG, terriblement déterminé à culpabiliser les femmes<sup>16</sup>. De plus, en parallèle de l'annonce de la mise en ligne de ce site internet, les Survivants en ont profité pour « narguer les personnes qui ont posté, sans le savoir, une image stylisée de Veil qui se trouve être un visuel de leur composition ! »<sup>17</sup>. Le 6 juillet 2017, l'hébergeur a suspendu le site. En effet, il s'agit, selon Isabelle Landreau, avocate, « d'un dépôt frauduleux par un tiers. On ne peut pas déposer un nom de domaine qui soit un nom patronymique, que la personne soit vivante ou décédée. C'est une atteinte au droit au respect de la vie privée. Les ayant-droit peuvent demander, par lettre recommandée, que cette personne retire le nom de domaine frauduleux »<sup>18</sup>.

Le lendemain de la mise en ligne de ce site, le Planning familial<sup>19</sup> et le collectif #CeciNestPasUnCintre<sup>20</sup> ont lancé une pétition réclamant sa suppression. À ce jour, le 23 novembre 2017, 3.843 signatures ont

---

<sup>13</sup> Jeu « La revanche de Pikachu », <http://revanchedepikachu.toile-libre.org/>.

<sup>14</sup> « Pikachu prend sa revanche contre les anti-IVG qui se croient cool avec leurs refs à Pokémon », madmoizelle.com, 19 août 2016, <http://www.madmoizelle.com/pikachu-anti-ivg-revanche-616109>.

<sup>15</sup> En tant que ministre française de la Santé, c'est à Simone Veil que l'on doit la loi dépenalisant l'interruption volontaire de grossesse votée en France en 1974.

<sup>16</sup> « Simone Veil : l'indécente récupération », Causette.fr, 5 juillet 2017, <https://www.causette.fr/le-mag/lire-article/article-1877/simone-veil-la-inda-cente-ra-cupa-ration.html>.

<sup>17</sup> *Ibid.*

<sup>18</sup> « Le site anti-IVG qui usurpait le nom de Simone Veil a été fermé », leexpress.fr, 8 juillet 2017, [http://www.leexpress.fr/actualite/societe/le-site-anti-ivg-qui-usurpait-le-nom-de-simone-veil-a-ete-ferme\\_1925659.html](http://www.leexpress.fr/actualite/societe/le-site-anti-ivg-qui-usurpait-le-nom-de-simone-veil-a-ete-ferme_1925659.html).

<sup>19</sup> Le Planning familial est une association française féministe et d'éducation populaire. Il s'agit d'un mouvement militant qui prend en compte toutes les sexualités, défend le droit à la contraception, à l'avortement et à l'éducation à la sexualité, <https://www.planning-familial.org/?prehome=off>.

<sup>20</sup> Le collectif #CeciNestPasUnCintre est une initiative du Planning familial, l'association française féministe et d'éducation populaire, <https://www.facebook.com/Ceci-nest-pas-un-cintre-515121235279420/>.

été récoltées. Même si le site a été supprimé, la pétition est toujours en ligne car « il est urgent de maintenir la mobilisation en signant cette pétition, afin que de réelles mesures soient prises pour empêcher les groupes anti-choix dans leurs actions »<sup>21</sup>.

### **Le délit d'entrave numérique à l'IVG, une réponse aux sites de désinformation**

En France, une loi permettant de pénaliser les sites de « désinformation » sur l'interruption volontaire de grossesse a été adoptée par le Parlement le 16 février 2017. Ce texte prévoit de pénaliser les sites qui cherchent, « dans un but dissuasif (...), à induire intentionnellement en erreur » les femmes s'informant sur l'avortement<sup>22</sup>. Les Femmes Prévoyantes Socialistes (FPS) et la Fédération des Centres de Planning familial des Femmes Prévoyantes Socialistes (FCPF-FPS), en tant qu'associations militant pour la liberté des femmes à disposer librement de leur corps, soutiennent la mise en place en Belgique de ce genre d'initiatives visant à contrer les discours de désinformation tenus par les anti-choix.

### **Les anti-IVG sur la toile, mais pas que...**

Outre la désinformation sur la toile, les anti-IVG sont également présents dans d'autres lieux publics et privés, dont les universités. En Belgique, le 21 mars 2017, la presse avançait que Stéphane Mercier, un chargé de cours invité, avait remis à une centaine d'étudiant-e-s en BAC1 ingénieur civil à l'Université Catholique de Louvain (UCL), une note de 15 pages intitulée « La philosophie pour la Vie »<sup>23</sup>. Cette note a été révélée par l'ASBL Synergie Wallonie pour l'égalité entre les hommes et les femmes<sup>24</sup>. Celle-ci mentionne notamment que « la vérité est que l'avortement est le meurtre d'une personne innocente. Et c'est même un meurtre particulièrement abject parce que l'innocent en question est sans défense ». Ce document avance également « si l'avortement est un meurtre, n'est-il pas encore plus grave que le viol ? Le viol est immoral et heureusement il est aussi illégal. L'avortement, qui est encore plus immoral, ne devrait-il pas, à plus forte raison encore, être illégal lui aussi ? ».

L'UCL a réagi à cette note et a décidé de suspendre les deux cours dont Stéphane Mercier avait la charge. Une procédure disciplinaire a été entamée à son encontre. L'Université a rappelé que « dans l'esprit de la loi dépenalisant l'avortement votée en 1990, elle respecte l'autonomie des femmes à poser ce choix, dans les circonstances précisées par le législateur »<sup>25</sup>.

Ce fait d'actualité démontre, une nouvelle fois, une des stratégies de communication privilégiées par les anti-choix : la désinformation et la culpabilisation. L'avortement n'est pas un meurtre. Tandis que les sites internet tel [www.ivg.net](http://www.ivg.net) attaquent de manière indirecte le droit à l'IVG étant donné qu'ils ne mentionnent pas clairement leur position anti-choix, une telle note se positionne clairement à l'encontre du droit des femmes à disposer librement de leur corps. Il s'agit d'une attaque directe au droit à l'IVG. Ajoutons que le dimanche 26 mars 2017, Stéphane Mercier a participé à La « Marche

<sup>21</sup> Lien vers la pétition en ligne « Pour la suppression du site anti-IVG simoneveil.com » :

<https://www.change.org/p/emmanuel-macron-pour-la-suppression-du-site-anti-ivg-simoneveil-com>.

<sup>22</sup> « Le délit d'entrave à l'IVG définitivement adopté par le Parlement », lemonde.fr, 16 février 2017, [http://www.lemonde.fr/societe/article/2017/02/16/le-delit-d-entrave-a-l-ivg-definitivement-adopté-par-le-parlement\\_5080652\\_3224.html](http://www.lemonde.fr/societe/article/2017/02/16/le-delit-d-entrave-a-l-ivg-definitivement-adopté-par-le-parlement_5080652_3224.html).

<sup>23</sup> « Un plaidoyer anti-avortement dans des notes de cours à l'UCL », le 21 mars 2017, Lesoir.be, <http://www.lesoir.be/1465095/article/actualite/belgique/2017-03-21/un-plaidoyer-anti-avortement-dans-desnotes-cours-l-ucl>.

<sup>24</sup> Site internet de Synergie Wallonie, <http://synergie-wallonie.org/>.

<sup>25</sup> « Polémique anti-avortement : l'UCL suspend le cours de Stéphane Mercier », 24 mars 2017, pluslesoir.be, <http://plus.lesoir.be/87327/article/2017-03-24/polemique-anti-avortement-lucl-suspend-le-cours-de-stephane-mercier>.

pour la vie » à Bruxelles. La marche s'est terminée par le discours de ce professeur, « une nouvelle « star » de la cause anti-IVG »<sup>26</sup>. En outre, selon 11 étudiant-e-s de l'UCL, Stéphane Mercier, a tenu des propos homophobes et transphobes lors d'un cours dispensé en mars 2017<sup>27</sup>.

Ces discours mensongers tenus par les anti-IVG mettent à mal les missions des Centres de Planning familial. En effet, pour la Région Wallonne, selon l'arrêté du Gouvernement wallon du 15 mai 2014, dans la « Sous-section 3 - Pôle information et éducation », l'Article 298 précise « les objectifs prioritaires visés à l'article 195 du Code décretaal sont : l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle ; l'accessibilité à la contraception ; **la prévention des grossesses non souhaitées et le respect de la liberté de choix relatif à l'avortement** »<sup>28</sup>. Et, au niveau de la législation en Commission Communautaire française (COCOF), un Centre de Planning familial a notamment pour mission, selon l'Article 13 du décret relatif à l'offre de services ambulatoires dans les domaines de l'action sociale, de la famille et de la santé datant du 5 mars 2009, « **d'informer les personnes et les groupes sur tout ce qui concerne la contraception, la grossesse désirée ou non et l'interruption volontaire de grossesse** »<sup>29</sup>.

#### **Diffuser des informations pratiques et fiables sur l'IVG pour contrer la désinformation**

Les campagnes de sensibilisation et d'information sur la thématique de l'interruption volontaire de grossesse initiées par le monde associatif constituent des réponses à la désinformation véhiculée par les anti-IVG. Les outils reprenant des informations pratiques et fiables sur l'IVG permettent aux femmes de choisir de manière autonome de poursuivre une grossesse ou non et de déconstruire les fausses idées véhiculées par les anti-choix (par exemple « l'IVG rend stérile »). En Belgique, différentes initiatives ont été imaginées afin de contrer la désinformation des anti-choix. C'est notamment le cas du site lancé en 2014 par la FCPF-FPS, [www.jeveuxavorter.be](http://www.jeveuxavorter.be), ou encore de la campagne initiée à l'occasion des 25 ans de la loi Lallemand-Michielsen dépénalisant partiellement l'IVG en Belgique, par le Gacehpa<sup>30</sup>, LUNA<sup>31</sup> et l'IPPF Europe<sup>32</sup> qui lutte contre la stigmatisation de l'IVG à l'aide de portraits de femmes ayant avorté et permettant de cette manière de briser les tabous<sup>33</sup>.

<sup>26</sup> « Stéphane Mercier à la « Marche pour la vie », 26 mars 2017, [plus.lesoir.be](http://plus.lesoir.be/87509/article/2017-03-26/stephane-mercier-la-marche-pour-la-vie-je-suis-ici-comme-croyant), <http://plus.lesoir.be/87509/article/2017-03-26/stephane-mercier-la-marche-pour-la-vie-je-suis-ici-comme-croyant>.

<sup>27</sup> Ces étudiant-e-s ont dénoncé ces faits dans une lettre envoyée à la RTBF le 26 mars 2017. Ils/Elles ont été soutenu-e-s par l'Assemblée Générale des Etudiant-e-s de Louvain-la-Neuve (AGL). Selon Hélène Jane-Aluja, la secrétaire générale de l'AGL, Stéphane Mercier « a tenu des propos homophobes et transphobes, ce qui nous semble sortir totalement du cadre déontologique de l'UCL », « UCL : après les propos anti-IVG, des étudiants dénoncent une dérive homophobe », 26 mars 2017, [rtbf.be](https://www.rtbef.be/info/societe/detail_ucl-apres-les-propos-anti-ivg-des-etudiants-denoncent-une-derive-homophobe?id=9564699), [https://www.rtbef.be/info/societe/detail\\_ucl-apres-les-propos-anti-ivg-des-etudiants-denoncent-une-derive-homophobe?id=9564699](https://www.rtbef.be/info/societe/detail_ucl-apres-les-propos-anti-ivg-des-etudiants-denoncent-une-derive-homophobe?id=9564699).

<sup>28</sup> <https://wallex.wallonie.be/index.php?mod=voirdoc&script=wallex2&PAGEDYN=indexBelgiqueLex.html&MBID=2014203572>

<sup>29</sup> [http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi\\_loi/change\\_lg.pl?language=fr&la=F&cn=2009030538&table\\_name=loi](http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&la=F&cn=2009030538&table_name=loi)

<sup>30</sup> Site internet du Gacehpa (Groupe d'Action des Centres Extra Hospitaliers Pratiquant l'Avortement) : <http://www.gacehpa.be/>.

<sup>31</sup> Site internet de LUNA (Unie van Nederlandstalige Abortuscentra) : <http://www.abortus.be/taal.php>.

<sup>32</sup> Site internet de l'IPPF (International Planned Parenthood Federation) : <http://www.ippf.org/>.

<sup>33</sup> « Des femmes appelées à prendre la pause pour lutter contre la stigmatisation de l'avortement », [lalibre.be](http://www.lalibre.be/lifestyle/magazine/des-femmes-appellees-a-prendre-la-pose-pour-lutter-contre-la-stigmatisation-de-l-avortement-5423fc99357030e6104234fa), 25 septembre 2014, <http://www.lalibre.be/lifestyle/magazine/des-femmes-appellees-a-prendre-la-pose-pour-lutter-contre-la-stigmatisation-de-l-avortement-5423fc99357030e6104234fa>.

## Le lobbying politique des anti-choix pour revendiquer des reculs législatifs

Autre stratégie des anti-IVG : faire pression sur les politiques afin d'encourager des reculs législatifs. Nous savons que plus les lois en matière d'IVG sont restrictives, plus la santé et la vie des femmes sont en danger. Interdire l'interruption volontaire de grossesse n'en diminue pas le nombre mais la rend clandestine et risquée. En effet, dans le monde, toutes les 9 minutes, une femme meurt d'un avortement clandestin<sup>34</sup> et 40% des femmes n'ont pas accès librement à l'interruption volontaire de grossesse<sup>35</sup>. Cette partie de l'analyse évoque les attaques au niveau politique de la législation polonaise afin de mettre en exergue les reculs législatifs en matière d'IVG dans certains pays du monde.

### En Pologne : en 2016, le gouvernement conservateur craque face à la mobilisation citoyenne

En Pologne, depuis une loi de 1993 relative à « la planification familiale, la défense de l'embryon et sur les conditions du droit à l'interruption volontaire de grossesse »<sup>36</sup>, l'IVG est interdite sauf en cas de viol, de malformation du fœtus, ou de risque pour la santé de la femme jusqu'à 12 semaines de conception. Nombreux sont les médecins qui refusent d'intervenir ou qui exigent des examens complémentaires jusqu'au dépassement des 12 semaines. La législation polonaise fait partie des législations les plus restrictives d'Europe. Précisons qu'en Pologne, la loi de 1993 « a mis fin à presque 40 ans de droit à l'avortement »<sup>37</sup>.

En septembre 2016, le Parlement polonais, où les conservateurs catholiques sont majoritaires, a failli adopter une proposition de loi interdisant totalement l'IVG sauf en cas de danger de mort imminent de la femme. Le comité « Stop avortement » était à l'initiative de ce texte. Ce mouvement a réussi à récolter en quelques mois un demi-million de signatures soutenant leur proposition. Si ce texte avait été adopté, une femme victime de viol ou d'inceste n'aurait plus eu le droit d'avorter et celles et ceux ne respectant pas la loi (médecins, femmes ou toute autre personne qui les aiderait à interrompre leur grossesse) risqueraient jusqu'à 5 ans de prison.

Le 3 octobre 2016, 100.000 « femmes en grève » vêtues de noir se sont mobilisées à Varsovie mais aussi dans des petites villes polonaises pour manifester contre cette proposition<sup>38</sup>. 48 heures après cette manifestation, l'interdiction totale de l'IVG était rejetée en commission parlementaire. 353 député-e-s (sur 428) ont dit « non » à cette proposition de loi. À ce propos « le ministre de la science et de l'enseignement supérieur, Jaroslaw Gowin, a même déclaré que les manifestants avaient donné une « leçon d'humilité » à la majorité »<sup>39</sup>. Cet exemple prouve que la mobilisation citoyenne pour contrer des propositions de loi rétrogrades en matière de droits sexuels et reproductifs a son rôle à jouer.

---

<sup>34</sup> « Toutes les 9 minutes une femme meurt des suites d'un avortement illégal et dangereux », Women on Waves, <https://www.womenonwaves.org/fr/page/380/safe-abortion-saves-women-s-lives>, consulté le 13 novembre 2017.

<sup>35</sup> « Le droit à l'avortement dans le monde, un tour d'horizon nécessaire », Madmoizelle.com, 6 septembre 2017, <http://www.madmoizelle.com/avortement-dans-le-monde-calidoscope-825789>.

<sup>36</sup> « L'avortement en Pologne. Une loi contraire au bon sens », Entretien avec Wanda Nowicka, p.1, <http://cevipol.ulb.ac.be/sites/default/files/Contenu/Cevipol/nowicka-011.pdf>.

<sup>37</sup> *Ibid.*

<sup>38</sup> « Pologne : la mobilisation des femmes sur l'avortement fait plier les conservateurs », rtbf.be, 06 octobre 2016, [https://www.rtf.be/info/societe/detail\\_pologne-la-mobilisation-des-femmes-sur-l-avortement-fait-plier-les-conservateurs?id=9423078](https://www.rtf.be/info/societe/detail_pologne-la-mobilisation-des-femmes-sur-l-avortement-fait-plier-les-conservateurs?id=9423078).

<sup>39</sup> « Interdiction de l'avortement en Pologne : on en est où ? », elle.be, 6 octobre 2016, <http://www.elle.be/fr/144171-interdiction-de-lavortement-pologne-on.html>.



En octobre 2016, des mobilisations ont eu lieu partout en Europe afin de soutenir les femmes polonaises face à une proposition de loi interdisant totalement l'IVG sauf en cas de danger de mort imminent de la femme. Un rassemblement a notamment eu lieu à Bruxelles le 24 octobre 2016 en face des institutions européennes.  
© Stéphanie Jassogne.

### Des initiatives internationales pour contrer les anti-choix

Le 23 janvier 2017 aux Etats-Unis, Donald Trump a signé un décret interdisant le financement par des fonds fédéraux d'ONG internationales soutenant l'avortement. Il s'agit du « Global Gag Rule » (règle du bâillon mondial). Cette mesure a été instaurée par Ronald Reagan en 1984, rejetée par Bill Clinton pour ensuite être réinstaurée par George W. Bush, rejetée par Barack Obama et maintenant remise d'application par Donald Trump. Le blocage du financement se répercute sur toute une série d'organisations non gouvernementales travaillant à l'étranger proposant des moyens de contraception, pas seulement des IVG<sup>40</sup>. Notons que, selon l'Organisation mondiale de la Santé, dans les pays en développement, plus de 21 millions de femmes par an ont recours à des avortements clandestins et donc dangereux pour leur santé<sup>41</sup>.

Afin que ces organisations puissent poursuivre leurs activités, la Belgique et les Pays-Bas ont créé un fonds international de soutien à l'IVG, nommé « She Decides » (« Elle décide »). Il s'agit d'un fonds qui est alimenté par les Etats et par un financement participatif de la population<sup>42</sup>. Comme l'a souligné Alexander De Croo, le ministre belge de la coopération au développement, « les représentants de plus de 45 gouvernements de tous les continents et plus de 400 participants issus de parlements et de la société civile ont exprimé leur soutien aux droits des femmes. Ils ont levé 181 millions d'euros pour l'Initiative globale de levée de fonds She Decides »<sup>43</sup>. Cette initiative a été soulignée et encouragée par les associations de terrain actives sur la thématique du droit à l'interruption volontaire de grossesse en Belgique, comme la FCPF-FPS et les FPS.

## Conclusions et pistes d'action

Face à la multiplication des attaques directes et indirectes au droit des femmes à disposer librement de leur corps partout dans le monde, restons vigilant-e-s. D'un côté, la culpabilisation et la désinformation, de l'autre, le lobbying politique poussant à des reculs législatifs : partout dans le monde, les anti-choix sont friands de ces techniques afin de détricoter petit à petit le droit encore

<sup>40</sup> « Donald Trump bloque les financements pour les ONG internationales pro-avortement », slate.fr, 24 janvier 2017, <http://www.slate.fr/story/135314/trump-bloque-financement-ong-avortement>.

<sup>41</sup> *Ibid.*

<sup>42</sup> Site internet « She Decides », <https://www.shedecides.com/the-movement>.

<sup>43</sup> « Pour contrer Trump sur l'avortement, de nombreux pays s'engagent avec le fonds « She decides » », madmoizelle.com, 3 mars 2017, <http://www.madmoizelle.com/trump-avortement-she-decides-709395>.

fragile à l'IVG. Rappelons qu'interdire l'IVG n'en diminuera jamais le nombre. Au contraire, en cas d'interdiction, les femmes se tourneront vers l'avortement clandestin pratiqué dans de mauvaises conditions médicales et donc dangereux pour leur santé.

Allant de la pétition au développement de sites internet reprenant des informations pratiques et fiables sur l'IVG en passant par la mobilisation citoyenne, les moyens pour faire face aux anti-choix et les contrer sont multiples et variés.

En Belgique, la diffusion d'informations sur l'IVG émanant des pouvoirs publics et destinées au grand public pourrait être améliorée. En effet, sur le site du SPF Santé Publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et environnement<sup>44</sup>, la référence à l'IVG est reprise dans la rubrique « Début et fin de vie ». Peu d'informations pratiques sur l'IVG sont répertoriées sur ce site et aucun lien hypertexte vers les sites internet du Gacehpa (Groupe d'Action des Centres Extra Hospitaliers Pratiquant l'Avortement) et de la FCPF-FPS (comprenant 9 Centres de Planning familial pratiquant l'IVG) n'est mentionné. Sur le site [www.belgium.be](http://www.belgium.be) (Informations et services officiels)<sup>45</sup>, nous retrouvons la thématique de l'avortement après plusieurs clics : « Famille », « Enfants », « Planning familial », « Avortement ». Le thème de l'IVG est mentionné aux côtés de thématiques telles que « Naissance » et « Adoption ». Vu le peu d'informations sur l'IVG émanant des sites des pouvoirs publics et la manière de les mentionner sur ces sites manquant de pertinence, c'est le monde associatif qui a pris le parti de diffuser des renseignements fiables et pratiques sur l'avortement. C'est notamment le cas du site créé par la FCPF-FPS<sup>46</sup> en 2014 intitulé [www.jeveuxavorter.be](http://www.jeveuxavorter.be). Il serait pertinent que les sites des pouvoirs publics mentionnent les liens hypertextes vers ce genre de sites. Diffuser des informations officielles sur l'IVG est primordial afin que les femmes puissent choisir de manière autonome de poursuivre ou non une grossesse et de déconstruire les fausses idées sur l'IVG véhiculées sur internet par les anti-choix.

Rappelons enfin qu'en Belgique l'interruption volontaire de grossesse n'est que partiellement dépénalisée. Autrement dit, l'IVG est toujours considérée comme un « délit contre la moralité publique et l'ordre des familles ». En tant qu'associations féministes militant pour le droit des femmes à disposer librement de leur corps, les FPS et la FCPF-FPS, revendiquent le retrait définitif de l'IVG du Code pénal belge<sup>47</sup>. Son inscription dans le Code pénal est incompatible avec un travail nécessaire de déstigmatisation. L'IVG n'est aucunement un délit mais un acte médical qui doit être reconnu comme tel. À ce propos, le Collectif des 350 a lancé « Le manifeste des 350 » qui exige « la sortie de l'avortement du Code pénal belge » et revendique « le droit des femmes à l'interruption volontaire de grossesse ». Actuellement, « Le manifeste des 350 » a récolté plus de 8.000 signatures<sup>48</sup>. Un exemple de mobilisation au sein de laquelle chaque citoyen-ne peut s'impliquer.

---

<sup>44</sup> Site du SPF Santé Publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement, <https://www.health.belgium.be/fr/sante>.

<sup>45</sup> Site internet belgium.be « Informations et services officiels », [https://www.belgium.be/fr/famille/enfants/planning\\_familial](https://www.belgium.be/fr/famille/enfants/planning_familial).

<sup>46</sup> Fédération des Centres de Planning familial des Femmes Prévoyantes Socialistes, [www.planningsfps.be](http://www.planningsfps.be).

<sup>47</sup> Article 348 à 353 du Code pénal belge, [http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi\\_loi/change\\_lg.pl?language=fr&la=F&table\\_name=loi&cn=1867060801](http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&la=F&table_name=loi&cn=1867060801).

<sup>48</sup> « Manifeste des 350, Pourquoi maintenir l'avortement dans le code pénal? », <https://www.manifestedes350.be/>.

## Bibliographie

« Avec les anti-IVG – Le Moment Meurice », 12 octobre 2016, <https://www.youtube.com/watch?v=ia6iGBIDuQg>.

Article 348 à 353 du Code pénal belge, [http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi\\_loi/change\\_lg.pl?language=fr&la=F&table\\_name=loi&cn=1867060801](http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&la=F&table_name=loi&cn=1867060801).

Amandine MATHY, *Les stratégies de communication des anti-choix*, Espace de libertés/mensuel du Centre d'Action Laïque, septembre 2016, [http://www.laicite.be/downloads/rrrnvvi/edl\\_451.pdf](http://www.laicite.be/downloads/rrrnvvi/edl_451.pdf).

« Belgique et Pays-Bas s'unissent pour contrebalancer le décret anti-IVG de Trump », rtbf.be, 27 janvier 2017, [https://www.rtf.be/info/dossier/donald-trump-president-nouvelle-page-de-l-histoire-americaaine/detail\\_belgique-et-pays-bas-s-unissent-pour-contrebalancer-le-decret-anti-ivg-de-trump?id=9514317](https://www.rtf.be/info/dossier/donald-trump-president-nouvelle-page-de-l-histoire-americaaine/detail_belgique-et-pays-bas-s-unissent-pour-contrebalancer-le-decret-anti-ivg-de-trump?id=9514317).

« Comment lutter contre les sites anti-IVG sur Google ? », liberation.fr, 8 janvier 2016, [http://www.liberation.fr/futurs/2016/01/08/comment-lutter-contre-les-sites-anti-ivg-sur-google\\_1425070](http://www.liberation.fr/futurs/2016/01/08/comment-lutter-contre-les-sites-anti-ivg-sur-google_1425070).

« Des femmes appelées à prendre la pause pour lutter contre la stigmatisation de l'avortement », lalibre.be, 25 septembre 2014, <http://www.lalibre.be/lifestyle/magazine/des-femmes-appellees-a-prendre-la-pose-pour-lutter-contre-la-stigmatisation-de-l-avortement-5423fc99357030e6104234fa>.

« Donald Trump bloque les financements pour les ONG internationales pro-avortement », slate.fr, 24 janvier 2017, <http://www.slate.fr/story/135314/trump-bloque-financement-ong-avortement>.

« En Belgique on peut accoucher la veille de l'accouchement parce qu'il manqué un doigt à l'enfant », rtbf.be, 26 mars 2017, [https://www.rtf.be/info/societe/detail\\_en-belgique-on-avorte-meme-la-veille-de-l-accouchement-quand-la-porte-parole-de-la-marche-pour-la-vie-raconte-n-importe-quoi?id=9564854](https://www.rtf.be/info/societe/detail_en-belgique-on-avorte-meme-la-veille-de-l-accouchement-quand-la-porte-parole-de-la-marche-pour-la-vie-raconte-n-importe-quoi?id=9564854).

Fédération des Centres de Planning familial des Femmes Prévoyantes Socialistes, [www.planningsfps.be](http://www.planningsfps.be).

« Interdiction de l'avortement en Pologne : on en est où ? », elle.be, 6 octobre 2016, <http://www.elle.be/fr/144171-interdiction-de-lavortement-pologne-on.html>.

« Ivg.net, sosbebe.org, écouteivg.org... Les sites « faux-nez » des anti-IVG », lemonde.fr, 7 décembre 2016, [http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2016/12/07/ivg-net-sosbebe-org-ecouteivg-org-les-sites-faux-nez-des-anti-ivg\\_5044556\\_4355770.html](http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2016/12/07/ivg-net-sosbebe-org-ecouteivg-org-les-sites-faux-nez-des-anti-ivg_5044556_4355770.html), <http://www.sos-detresse.org/>.

Jeu « La revanche de Pikachu », <http://revanchedepikachu.toile-libre.org/>.

« La Marche pour la vie et les Survivants, une jeunesse contre l'avortement », parismatch.be, 1 avril 2017, <https://parismatch.be/actualites/28215/jeunesse-contre-avortement-survivants-marche-vie>.

« La position anti-choix », Ressources pour les combattantEs des droits génésiques, <http://www.arcc-cdac.ca/fr/etudiant/anti-choice-f.pdf>.

« L'avortement en Pologne. Une loi contraire au bon sens », Entretien avec Wanda Nowicka, <http://cevipol.ulb.ac.be/sites/default/files/Contenu/Cevipol/nowicka-011.pdf>.

« Le délit d'entrave à l'IVG définitivement adopté par le Parlement », lemonde.fr, 16 février 2017, [http://www.lemonde.fr/societe/article/2017/02/16/le-delit-d-entrave-a-l-ivg-definitivement-adopte-par-le-parlement\\_5080652\\_3224.html](http://www.lemonde.fr/societe/article/2017/02/16/le-delit-d-entrave-a-l-ivg-definitivement-adopte-par-le-parlement_5080652_3224.html).

« Le droit à l'avortement dans le monde, un tour d'horizon nécessaire », Madmoizelle.com, 6 septembre 2017, <http://www.madmoizelle.com/avortement-dans-le-monde-calidoscope-825789>.

« Le site anti-IVG qui usurpait le nom de Simone Veil a été fermé », leexpress.fr, 8 juillet 2017, [http://www.leexpress.fr/actualite/societe/le-site-anti-ivg-qui-usurpait-le-nom-de-simone-veil-a-ete-ferme\\_1925659.html](http://www.leexpress.fr/actualite/societe/le-site-anti-ivg-qui-usurpait-le-nom-de-simone-veil-a-ete-ferme_1925659.html).

Lien vers la pétition en ligne « Pour la suppression du site anti-IVG simoneveil.com » : <https://www.change.org/p/emmanuel-macron-pour-la-suppression-du-site-anti-ivg-simoneveil-com>.

« Manifeste des 350, Pourquoi maintenir l'avortement dans le code pénal? », <https://www.manifestedes350.be/>.

Page Facebook « IVG : vous hésitez ? Venez en parler ! », <https://www.facebook.com/ivgoupas/?fref=ts>.

« Polémique anti-avortement : l'UCL suspend le cours de Stéphane Mercier », 24 mars 2017, pluslesoir.be, <http://plus.lesoir.be/87327/article/2017-03-24/polemique-anti-avortement-lucl-suspend-le-cours-de-stephane-mercier>.

Site internet de la Marche pour la vie France, <http://www.enmarchepourlavie.fr/>.

Site internet de l'IPPF : <http://www.ippf.org/>.

Site internet du Gacehpa : <http://www.gacehpa.be/>.

Site internet Les Survivants, <http://lessurvivants.com/qui-sommes-nous/>.

Site internet de LUNA : <http://www.abortus.be/taal.php>.

Site internet « She Decides », <https://www.shedecides.com/the-movement>.

Site internet de Synergie Wallonie, <http://synergie-wallonie.org/>.

Site internet du Planning familial, association française, <https://www.planning-familial.org/?prehome=off>.

Site du SPF Santé Publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement, <https://www.health.belgium.be/fr/sante>.

Site internet [belgium.be](http://www.belgium.be) « Informations et services officiels », [https://www.belgium.be/fr/famille/enfants/planning\\_familial](https://www.belgium.be/fr/famille/enfants/planning_familial)

« Stéphane Mercier à la « Marche pour la vie », 26 mars 2017, pluslesoir.be, <http://plus.lesoir.be/87509/article/2017-03-26/stephane-mercier-la-marche-pour-la-vie-je-suis-ici-comme-croyant>.

Page Facebook du Collectif #CeciNestPasUnCintre, <https://www.facebook.com/Ceci-cest-pas-un-cintre-515121235279420/>.

« Pikachu prend sa revanche contre les anti-IVG qui se croient cool avec leurs refs à Pokémon », madmoizelle.com, 19 août 2016, <http://www.madmoizelle.com/pikachu-anti-ivg-revanche-616109>.

« Pologne : la mobilisation des femmes sur l'avortement fait plier les conservateurs », rtbf.be, 06 octobre 2016, [https://www.rtf.be/info/societe/detail\\_pologne-la-mobilisation-des-femmes-sur-l-avortement-fait-plier-les-conservateurs?id=9423078](https://www.rtf.be/info/societe/detail_pologne-la-mobilisation-des-femmes-sur-l-avortement-fait-plier-les-conservateurs?id=9423078).

« Pour contrer Trump sur l'avortement, de nombreux pays s'engagent avec le fonds « She decides » », madmoizelle.com, 3 mars 2017, <http://www.madmoizelle.com/trump-avortement-she-decides-709395>.

Pour des conseils et astuces pour référencer au mieux son site internet :

<http://www.commentcamarche.net/contents/1267-referencement-naturel-seo-guide-pratique-complet>.

« Simone Veil : l'indécente récupération », Causette.fr, 5 juillet 2017, <https://www.causette.fr/le-mag/lire-article/article-1877/simone-veil-la-inda-cente-ra-cupa-ration.html>.

« Toutes les 9 minutes une femme meurt des suites d'un avortement illégal et dangereux », Women on Waves, <https://www.womenonwaves.org/fr/page/380/safe-abortion-saves-women-s-lives>.

« UCL : après les propos anti-IVG, des étudiants dénoncent une dérive homophobe », 26 mars 2017, rtbf.be, [https://www.rtf.be/info/societe/detail\\_ucl-apres-les-propos-anti-ivg-des-etudiants-denoncent-une-derive-homophobe?id=9564699](https://www.rtf.be/info/societe/detail_ucl-apres-les-propos-anti-ivg-des-etudiants-denoncent-une-derive-homophobe?id=9564699)

« Un millier de personnes ont manifesté à Bruxelles pour le droit à l'avortement », rtbf.be, 28 septembre 2017, [https://www.rtf.be/info/regions/detail\\_un-millier-de-personnes-ont-manifeste-a-bruxelles-pour-le-droit-a-l-avortement?id=9722070](https://www.rtf.be/info/regions/detail_un-millier-de-personnes-ont-manifeste-a-bruxelles-pour-le-droit-a-l-avortement?id=9722070).

« Un plaidoyer anti-avortement dans des notes de cours à l'UCL », le 21 mars 2017, Lesoir.be, <http://www.lesoir.be/1465095/article/actualite/belgique/2017-03-21/un-plaidoyer-anti-avortement-dans-desnotes-cours-l-ucl>.

## QUI SOMMES-NOUS ?

Nous sommes un mouvement féministe de gauche, laïque et progressiste, actif dans le domaine de la santé et de la citoyenneté. Regroupant 10 régionales et plus de 200 comités locaux, nous organisons de nombreuses activités d'éducation permanente sur l'ensemble du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

En tant que mouvement de pression et de revendications politiques, nous menons des actions et militons pour les droits des femmes: émancipation, égalité des sexes, évolution des mentalités, nouveaux rapports sociaux, parité, etc.

Nous faisons partie du réseau associatif de Solidaris. En tant que mouvement mutualiste, nous menons des actions et militons contre les inégalités de santé.

Toutes nos analyses et nos études sont disponibles sur notre site :



Avec le soutien de :

